



ACHAT D'UN CHEVAL DE SERVICES UTILITAIRES

Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Date du marché :

Montant du marché : € TTC

Mois m_0 : *FEVRIER 2017*

Imputation budgétaire :

Remise des offres :

Date limite de réception : 24 février 2017 - 12h00
Heure limite de réception : 12h00

Marché passé en application des articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Maître d'ouvrage : Mairie de Questembert
Comptable assignataire des paiements : M. l'Agent Comptable de Questembert

N° MARCHÉ : 56184-2017-003

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de son projet de territoire « Questembert, cité équestre », la Ville de Questembert a choisi de faire appel au cheval territorial pour réinvestir le cœur de la cité et lui confier deux missions fortes :

- des navettes hippomobiles
- l'entretien et l'embellissement du centre-ville

A côté de cela le cheval territorial aura une mission de lien social. Plus particulièrement auprès des enfants (TAP) et des aînés (équithérapie, activités en lien avec le SAAD de Questembert et les EHPAD, prestations également envisagées à destination du développement touristique. Ce qui amène aujourd'hui la commune à acquérir un premier cheval

Les contraintes majeures à prendre en compte sont le respect de la sécurité des personnels et du public dans un contexte de transport de personnes qui seront pour partie des scolaires, associé à d'autres déplacements utilitaires très fractionnés (potentiellement sans groom en tête lors des arrêts).

A ce titre, une journée de sélection en vue de l'achat d'un cheval de services utilitaires sera organisée le lundi 13 mars 2017 par la commune de Questembert qui s'appuiera sur les compétences d'experts.

Cette journée se déroulera sur le site de l'ISSAT à l'arrière du cinéma l'Iris.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES

Utilisations prévues du cheval Attelage en simple au collier pour des utilisations diverses comme la traction d'avant train, de remorques utilitaires et de voitures transportant du public. Le cheval sera utilisé, pour des services utilitaires de tout ordre (hors débardage et travail agricole spécifique qui pourront être développés ultérieurement), sur la voie publique, en milieu très fréquenté par le public (piétons, cyclistes, chiens, fanfare, ...) avec présence d'engins de chantier (gyrophare, moteurs, camions de collecte d'ordures ménagères) et franchissement de caniveaux à grille en fonte type aco drain.

Caractéristiques morphologiques demandées

- race : préférentiellement Breton
- modèle : encolure, épaules, dos, rein et croupe musclés, poitrine profonde ; membres solides et sains, modèle « attelage », endurant. Bons aplombs. Bonne locomotion ;
- âge : minimum 4 ans , maximum 10 ans ;
- sexe : préférentiellement hongre ou femelle ;
- taille : 155 à 168 cm, cheval ferré ;
- poids : entre 600 et 850 kg
- à jour des vaccins : Rhino-Pneumonie, Grippe, Tétanos, Rage si concerné

Aptitudes et caractère

- cheval dressé à l'attelage en simple et facile à manipuler à pied ; fiable, doux et obéissant, caractère très calme avec l'homme ;
- donne les 4 pieds pour le ferrage (ferrage à l'anglaise) et ne craint pas la tonte ;
- sociable avec ses congénères ;

-
- apte à circuler en ville en présence de circulation automobile et dans des zones bruyantes et agitées (circuit emprunté par toutes sortes de véhicules lourds et légers, voire trains à proximité) ;
 - apte à circuler sur un pont, au dessus d'un cours d'eau
 - cheval habitué aux bruits de chantiers (tronçonneuse, gyrophare, klaxon de recul d'engins...,)
 - toute expérience de travail attelé (mariages, fêtes, etc) pouvant être justifiée sera un plus ;

ARTICLE 3 - REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Date de remise des candidatures par courrier au plus tard le **24 février 2017 - 12h** à l'adresse suivante :

Mairie de Questembert
Place du Général de Gaulle
56230 QUESTEMBERT

En précisant la mention suivante sur l'enveloppe : « Achat cheval utilitaire – Questembert »

Pièces à fournir pour chaque équidé proposé à la vente :

- photocopie de la carte de propriété de l'équidé ;
- photocopie du livret SIRE de l'équidé (page origines, identification et vaccins) ;
- la fiche de description du cheval présenté (Annexe 1) ;
- justificatif d'assurance couvrant les activités du cheval ;

ARTICLE 4 - PRÉ-SÉLECTION SUR DOSSIER

Les dossiers de candidatures seront examinés et évalués :

- dossiers complets si possible avec photos ;
- cohérence des informations entre le cheval proposé et le cahier des charges ;
- pour les chevaux retenus, les propriétaires candidats seront informés par téléphone de leur participation à la journée de tests du lundi 13 mars 2017. Cette participation sera confirmée par un courrier de convocation pour chaque candidat retenu.

ARTICLE 5 - JOURNÉE DE SÉLECTION À QUESTEMBERT

Les chevaux retenus suite à la pré-sélection sur dossier seront testés au cours de la journée du lundi 13 mars 2017 ;

Chaque candidat aura à charge d'apporter son harnais + guides. Les chevaux seront évalués par un collectif constitué d'experts et par les personnels de la commune de Questembert liés à l'activité du cheval accompagnés d'élus municipaux.

Postes d'évaluation des chevaux :

- contrôle de l'identité du cheval (puce, livret), toise, attribution numéro de tête ;
- présentation du cheval en main au modèle et aux allures (par le responsable de l'équidé) ;
- test du cheval aux longues rênes avec traction par le propriétaire et le cas échéant par les agents de la commune de Questembert ;
- test d'habillage du cheval avec harnachement et mise en voiture réalisé par le propriétaire et le cas échéant par le personnel de la commune de Questembert et des experts ;

-
- test d'utilisation du cheval en conditions du type « qualifications loisir » et/ou Bac cheval trait sur site et/ou hors site par le responsable du cheval et le cas échéant par les représentants de la commune de Questembert accompagnés des experts.

Horaires : fournis au moment de la convocation, compter la journée.

A l'issue de cette journée de tests, la commune de Questembert désignera le cheval retenu, ainsi qu'un ou deux chevaux de réserve. Le choix définitif sera effectif sous réserve d'une visite vétérinaire d'achat favorable (avec radiographie envisageable) réalisée à la charge de la commune de Questembert ; les chevaux de réserve pourront être convoqués pour une expertise du même type si le cheval initialement choisi n'est pas confirmé.

ARTICLE 6 - PÉRIODE D'ESSAI APRÈS SÉLECTION

Le cheval retenu fera l'objet d'une période d'essai d'un mois à compter de la journée de sélection du 13 mars 2017.

La commune de Questembert et le vendeur conviendront des modalités de responsabilité et d'assurance couvrant la période d'essai. Si la période d'essai d'un mois qui suit la sélection est concluante, l'achat sera finalisé. Dans le cas où le cheval ne conviendrait pas et montrerait une réelle inaptitude à l'utilisation prévue, la commune s'engage à en informer rapidement le vendeur qui reprend le cheval sur le site municipal dédié à l'accueil dans un délai maximum d'une semaine.

A la présente vente s'applique la réglementation en vigueur (art R 213-1 à 213-9 du code rural) relative aux vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux. Les vices rédhibitoires : maladies physiques incurables. Une loi du 2 août 1884, plusieurs fois modifiée, prévoit l'annulation de la vente et nomme vices rédhibitoires les maladies et défauts suivants pour le cheval, l'âne et le mulet :

- Boiterie intermittente ancienne.
- Immobilité.
- Fluxion périodique des yeux.
- Tic avec ou sans usure des dents (tic aérophagie).
- Emphysème pulmonaire.
- Cornage chronique.

ARTICLE 7 - RÈGLEMENT DE L'ACHAT DU CHEVAL

Suite à la période de mise à l'essai, le vendeur et l'acheteur signeront un contrat de vente. Le vendeur adressera la facture, accompagnée d'un RIB, à la commune de Questembert. Le paiement s'effectuera par mandat administratif, dans un délai maximum à 30 jours. En échange du règlement, la carte de propriété sera transmise par le vendeur à la commune de Questembert qui se chargera d'effectuer la demande de changement de propriété du cheval.

ANNEXE 1

Fiche descriptive du cheval

(à retourner à Mairie de Questembert 56230 QUESTEMBERG)

En précisant la mention suivante sur l'enveloppe : « Achat cheval utilitaire – Questembert »)

Le vendeur

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Email : _____@_____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

L'équidé

Nom : _____

Race : _____

Numéro SIRE : _____

Numéro d'identification : _____

Robe : _____

Sexe : _____

Année de naissance : _____

Taille au garrot : _____

Description du caractère de l'équidé : _____

Utilisations actuelles (cocher la ou les cases): attelé en simple attelé en paire

Environnement du travail de l'équidé : campagne (chemins agricoles et forestiers) ville

Type de matériel tracté : _____

Sorties en concours (dates et lieux, résultats, type de concours) ou autres manifestations : _____

Cheval donnant les 4 pieds pour la ferrure ? oui non

Prix de vente TTC proposé par le vendeur :

ANNEXE 2

Contrat de vente

Je soussigné (nom/prénom ou société) : _____

Agissant en qualité de vendeur déclare vendre mon équidé répondant aux conditions énumérées au cahier des charges ci dessus.

Nom de l'équidé : _____

N° SIRE : _____

Prix de vente : _____ Euros TTC

A la présente vente s'applique la réglementation en vigueur (art 213 du code rural) relative aux vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux. En outre, le vendeur garantit le cheval au titre des vices cachés en applications des articles 1641 et suivants du code civil.

- Suite à la période d'essai (1 mois), si le cheval est retenu par la commune de Questembert, je m'engage à fournir contre règlement du prix de l'équidé : une facture libellée à la commune de Questembert, accompagnée d'un RIB, et la carte d'immatriculation de l'équidé ;
- Suite à la période d'essai (1 mois), si le cheval n'est pas retenu par la commune de Questembert, je m'engage à venir le reprendre dans un délai d'une semaine maximum.

Fait à _____ le __/__/2017

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur
représentant la Commune de Questembert